











Comité de Pilotage du site Natura 2000 FR 8302021 « Gîtes à chauves-souris de Hérisson »

Compte rendu de la réunion du 30/11/2020

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Gîtes à chauves-souris de Hérisson » s'est réuni le 30 novembre 2020 en visio-conférence, du fait de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Les personnes présentes sont listées ci-dessous :

- Commune de Hérisson : Josette DOURBIAS
- Communauté de communes du Pays de Tronçais : Stéphanie CUSIN-PANIT (également Maire de Hérisson)
- DDT de l'Allier : Célia MARCHETTI
- Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier : Marion GIRARD
- FNE Allier: Christian DELAGE
- Chauve-Souris Auvergne : Anaëlle NEAU
- Société Scientifique du bourbonnais : Jacqueline BOIVIN

La Fédération de l'Allier pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est excusée pour cette réunion.

Après l'accueil formulé par Mme Marion GIRARD et Célia MARCHETTI (en l'absence du Président du comité de pilotage, qui n'a pas été reconduit dans ses fonctions de Maire de la commune de Hérisson) les différents points inscrits à l'ordre du jour sont détaillés.

Ordre du jour :

Diapositive 2

- Rappel des enjeux et objectifs sur le site Natura 2000 « Gîtes de Hérisson »
- Bilan des actions engagées en 2020
- Présentation du diagnostic de l'alignement de platanes sur les quais de l'Aumance (recherche de colonies de chauves-souris)
- Présentation du diagnostic de l'éclairage public sur la commune de Hérisson
- Présentation de la candidature de portage du site et de la procédure d'élection du président
- Questions diverses

1. Enjeux et objectifs Natura 2000 sur le site de Hérisson

Diapositives 3 à 10

Le site Natura 2000 « Gites de Hérisson » occupe une superficie de 254 ha et est principalement centré sur le bourg. Il intègre également une partie du val d'Aumance ainsi que des secteurs boisés alentours, qui constituent une aire minimale de chasse pour les chiroptères du secteur.

La commune de Hérisson abrite en effet plusieurs colonies de chauves-souris, la plus importante d'entre elles appartenant à l'espèce « Murin à oreilles échancrées », et étant constituée de 300 à 350 femelles au moment de l'élaboration du Document d'Objectifs Natura 2000 (DOCOB). Il s'agit de la plus importante colonie de reproduction connue en Auvergne pour cette espèce, et elle constitue donc un enjeu majeur de conservation.

D'autres espèces d'intérêt communautaire sont connues sur le site et inscrites au Document d'Objectifs comme de nombreuses chauves-souris, mais aussi des insectes, des amphibiens ou des poissons.

En parallèle, différents habitats d'intérêt communautaire sont également présents sur le site et se composent principalement d'habitats forestiers, d'habitats ouverts humides et d'habitats ouverts secs.

Au regard de ces différents enjeux, les principaux objectifs énoncés dans le DOCOB pour la préservation du site Natura 2000 sont les suivants :

- La préservation de chauves-souris et de leurs gîtes
- La préservation de la structure et de la qualité des territoires de chasse (Milieux bocagers, milieux forestiers et milieux aquatiques)
- La préservation des autres espèces et habitats d'intérêt communautaire



2. Bilan des actions engagées en 2020

Animation générale du programme

Diapositive 12

Comme chaque année, le CEN Allier a assuré l'animation générale du programme Natura 2000 sur le site. Cette animation comprend à la fois la tenue des comités de pilotage, mais aussi les liens avec les services de l'Etat et la commune. Le CEN se tient également à disposition des acteurs locaux et des porteurs de projets, afin de s'assurer que les projets envisagés sur le site soient compatibles avec les enjeux environnementaux du secteur.

Communication et sensibilisation *Diapositive 13*

Au-delà du contact régulier avec les acteurs locaux, le CEN Allier réalise chaque année des actions de communication et de valorisation qui peuvent prendre plusieurs formes. Ainsi, un site web dédié (http://gites-herisson.n2000.fr/) est alimenté tout au long de l'année avec les actualités liées à Natura 2000, tout comme le bulletin municipal et le site web de la commune. En parallèle, des animations à destination du grand public sont proposées sous forme de balades natures, de conférences, de sorties crépusculaires à la découverte des chauves-souris ou encore de projection de films documentaires. En raison de la crise sanitaire qui a marqué cette année 2020, l'animation prévue sur la thématique de la pollution lumineuse n'a pas pu avoir lieu.

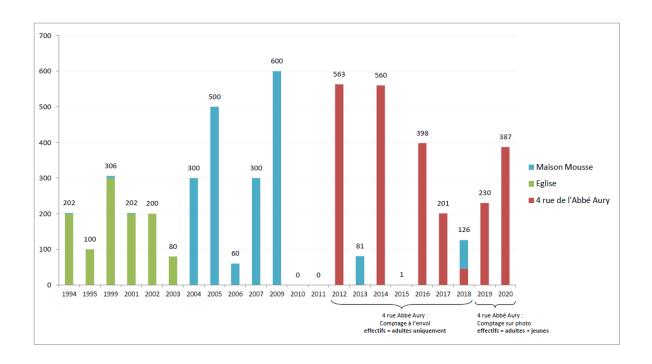
Inventaires, études et suivis *Diapositive Diapositives 14 et 15*

Le suivi des trois principaux gîtes connus de la colonie de Murins à oreilles échancrées sont réalisés de manière annuelle lorsque cela est possible. Il est alors question de visiter les combles de l'Eglise, les combles et caves de la Maison Mousse, ainsi que le gîte situé rue de l'abbé Aury.

En 2020, les prospections ont permis de dénombrer 387 individus de Murin à oreilles échancrées dont au minimum 88 juvéniles dans le bâtiment situé rue de l'abbé Aury. Une convention de gestion a été proposée au propriétaire qui n'a pas souhaité s'engager dans la signature de ce document. Les suivis annuels peuvent néanmoins se poursuivre en ayant accès à son grenier. Un courrier lui a été adressé afin de lui transmettre les effectifs de la colonie, et de lui rappeler les contacts des personnes ressources, à alerter en cas de problème ou de projet d'aménagement pouvant nuire à la colonie.

Aucun individu n'a été observé à la Maison Mousse. Une rencontre devait être organisée avec la propriétaire des lieux afin d'évoquer les solutions pour empêcher l'entrée des pigeons dans la cave et le grenier tout en conservant un accès pour les chauves-souris. Les périodes d'absence puis de confinement n'ont à ce jour pas permis d'organiser cette rencontre.

Un individu de Petit Rhinolophe a été observé dans les combles de l'Eglise, ce qui vient confirmer la bonne accessibilité du site, et son statut de gîte potentiel de repli pour les chauves-souris.



3. Diagnostic de l'alignement de platanes sur les quais d'Aumance

Diapositives 16 à 31

Anaëlle NEAU, chargée d'études au sein de l'association Chauves-Souris Auvergne a ensuite présenté l'étude réalisée en 2020 sur les platanes des quais d'Aumance.

L'objectif était d'établir un état des lieux et d'évaluer la présence de chauves-souris au sein de cet alignement arboré, de manière à en adapter la gestion.

Au total, 5 arbres-gîtes ont été confirmés parmi les 10 arbres favorables à l'installation de colonies de chauves-souris. Ces arbres gîtes avérés accueillaient tous la même espèce : le Murin de Daubenton (57 individus dénombrés au total).

La gestion de ces arbres devra donc être adaptée à la présence des chauves-souris (espèces protégées), notamment lors des travaux d'élagage. Ceux-ci devront être évités en période d'hibernation et de mise bas / élevage des jeunes. Les périodes favorables pour les travaux d'élagage en tenant compte de l'écologie des chauves-souris se concentrent par conséquent sur les mois de mars à mai puis septembre / octobre.

Afin de concrétiser un partenariat autour de la gestion de ces arbres—gîtes, la mise en place d'une charte a été évoquée, comme c'est déjà le cas sur d'autres communes. Ce document permettrait d'engager la commune, Chauve-Souris Auvergne et le CEN Allier pour travailler à la bonne prise en compte des chauves-souris tout en assurant la bonne mise en œuvre des travaux d'élagage nécessaires

Les résultats de cette étude appellent également à poursuivre l'amélioration des connaissances sur les chauves-souris de Hérisson, et notamment sur la méta-colonie de Murin de Daubenton découverte en bord d'Aumance.

4. Diagnostic de l'éclairage public sur la commune de Hérisson

Diapositive 32 à 42

Marion GIRARD reprend la parole pour présenter le diagnostic de l'éclairage public réalisé en début d'année 2020 sur la commune.

Trois types de foyers d'éclairages sont présents sur la commune :

- Des lampes à lodures métalliques et CosmoWhite
- Des lampes à Sodium basse pression
- Des lampes à Sodium haute pression

Ces lampes constituent le parc hérissonnais qui est relativement et récent et tient donc compte de la majorité des préconisations actuelles en terme de réduction de la pollution lumineuse.

De plus, des horaires spécifiques d'extinction de l'éclairage nocturne viennent s'ajouter à ce dispositif, ce qui a valu au village d'être labellisé « Village étoilé » ****.

Malgré les différents types d'impacts énumérés pour les chauves-souris mais aussi d'autres espèces animales, les dispositions prises sur la commune de Hérisson permettent de limiter considérablement la pollution lumineuse.

Il est rappelé que la technologie LED, même si elle est amenée à se développer du fait de sa faible consommation énergétique, est extrêmement dommageable pour la biodiversité et doit donc être évitée au maximum pour l'éclairage public.

En parallèle, il convient d'étudier les possibilités de suppression ou de réduction de l'éclairage des bâtiments publics et monuments historiques, d'autant plus en période de présence des chauves-souris (saison estivale principalement).

5. Candidature de portage du site – Procédure d'élection du Président du comité de pilotage

Célia MARCHETTI indique que la commune de Hérisson souhaite à nouveau s'engager dans le portage du site de 2021 à 2023. De plus, elle informe le COPIL que Madame DOURBIAS a fait part de sa candidature pour le poste de Présidente du CoPil.

Elle explique ensuite qu'au vu des difficultés liées aux conditions de tenue de ce comité de pilotage en visioconférence, la consultation portant sur le portage du site ainsi que l'élection du nouveau Président du comité de pilotage aura lieu par voie dématérialisée.

La consultation par mail a donc été adressée à l'ensemble des membres votant du comité (collège des collectivités et de leur groupement) à la suite de la réunion du CoPil, et se tient sur une semaine pour laisser l'ensemble des membres concernées s'exprimer.

Un relevé de décision relatif à cette consultation est joint au présent compte-rendu.

6. Questions diverses

Madame CUSIN-PANIT s'interroge sur la prépondérance d'études et d'animations liées aux chauvessouris, alors que le territoire dispose de nombreuses autres espèces d'intérêt communautaire. Elle souhaiterait une plus grande diversification dans les actions engagées sur le site Natura 2000 et dans la communication qui est faite auprès des habitants. Madame GIRARD confirme que la question des chauves-souris est très régulièrement traitée au travers d'études diverses, et ce parce qu'il s'agit de la clé d'entrée principale sur le site de Hérisson. Cependant, d'autres études ont déjà été réalisées notamment autour de la thématique des libellules, du crapaud Sonneur à ventre jaune ou encore de la caractérisation des landes sèches et éboulis siliceux sur les hauts de Hérisson. Les rapports correspondant à ces études sont disponibles sur le site web http://gites-herisson.n2000.fr.

Les perspectives d'études futures tendent bien vers une ouverture vers les autres espèces présentes à Hérisson (notamment le Sonneur à ventre jaune), mais le suivi des chauves-souris et notamment de la colonie de Murin à oreilles échancrées restera une priorité. En effet, les enjeux sont extrêmement forts sur cette espèce qui est présente en nombre, et qui est encore aujourd'hui la plus importante colonie de reproduction connue en Auvergne pour cette espèce.

Madame MARCHETTI ajoute que le Document d'Objectifs Natura 2000 du site a été établi principalement autour des colonies de chauves-souris, et que les actions prioritaires qui en découlent concernent donc essentiellement ces espèces.

Il est toutefois du rôle de la commune, en tant que structure porteuse du site, d'orienter l'animation du DocOb si elle juge nécessaire d'approfondir les actions sur une thématique en particulier.

Madame CUSIN-PANIT interroge également sur un éventuel renouvellement du DocOb qui date de 2010.

Madame MARCHETTI précise que les DocOb sont théoriquement prévus pour des durées de 10 ans mais qu'il est fréquent que ces documents restent en vigueur sur des durées plus longues. Une réactualisation serait toutefois à prévoir. Il convient néanmoins d'attendre le prochain Plan de Développement Rural pour savoir quels moyens seront alloués à ce type d'actions.

Madame MARCHETTI rappelle également que les budgets alloués pour le site de Hérisson oscillent entre 10 000 et 11 000 €, ce qui ne permet pas toujours d'envisager toutes les actions nécessaires et/ou souhaitées.

Madame NEAU revient sur l'arrêté d'extinction de l'éclairage public et plus précisément sur les horaires en vigueur.

Madame DOURBIAS précise que des modifications ont été apportées à l'arrêté en 2020. Celles-ci s'articulent autour de deux points :

- Un recul d'1h de l'éclairage en été, justifié par les périodes de forte chaleur qui ont encouragé les habitants à sortir plus tard, soit une extinction à 00h au lieu de 23h
- Un avancement d'une demi-heure en hiver pour que les scolaires puissent rejoindre les transports en commun, soit un éclairage à 6h au lieu de 6h30.

L'ensemble des questions ayant été soulevées, les membres du comité de pilotage sont remerciés et la séance est levée.